

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 413

25 février 2010

SOMMAIRE

Ady's Hygiène S.à r.l.	19790	Mélody Gestion	19820
AMB Dammartin Holding S.à r.l.	19780	Mohawk Global Investments S.à r.l.	19782
AMB Port of Rouen Holding S. à r.l.	19780	Morgan Stanley Morane Investments S.à	
Assuralux S.à r.l.	19789	r.l.	19778
Balmain German Retail Park Develop-		Occidental Ampersand Holding	19778
ments (West) No. 1 S.à r.l.	19785	Parel Investments S.A.	19790
Brunswick Holding S.A.	19781	QP LNG Services (QGII) S.à r.l.	19820
Bulwell Holding Sàrl	19780	Raffel Finance Holding S.A.	19790
Capital Airwings One S.A.	19819	Rapid-Swiss Enterprises S.à r.l.	19820
Capital Airwings Three S.A.	19819	Ravago Building & Construction Solutions	
Capital Airwings Two S.A.	19819	S.A. en abrégé RBCS S.A.	19786
Eminvest Europe S.à r.l.	19818	Rohm and Haas Luxembourg Holding S.à	
Entec Europe S.A.	19786	r.l.	19786
Erafo Holding S.A.	19789	SAGITTARUS Agency S.à r.l.	19819
FeneTech Europe S.à r.l.	19802	SHCO 3	19778
Fiduciaire Probitas	19824	Simsonship S.à r.l.	19820
Five Arrows Co-Investments Holding		Société d'investissement et de développe-	
S.C.A.	19785	ment immobilier, agricole et touristique	
Idea Coiffure S.à r.l.	19824	S.A.	19785
Ilco S.à r.l.	19812	Stanga S.à r.l.	19802
Index Ventures IV Investors (Beta) S.à r.l.		Stanga S.à r.l.	19801
.....	19816	Sunny Side Up S.A.	19819
Jacuzzi Luxco S.à r.l.	19790	SwAM (Luxembourg) S.A.	19782
Jade Portfolio 2 S.à r.l.	19781	TST La Défense S.à r.l.	19781
Lone Pine Management S.A.	19813	Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l.	19821
Lorm Properties S.à r.l.	19816	Vailog LaSalle China S.à r.l.	19821
Mafapa S.A.	19790	Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems	
Masthead	19820	19782

Occidental Ampersand Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.034.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57538 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010019021/12.

(100013401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

**Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 3).**

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.927.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine on the thirteenth day of November.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l., previously called SHCO 2, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147.926 (Spad),

here represented by Frank Mausen, lawyer, having his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on 13 November 2009.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

Spad is the sole shareholder of Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B. 147.927 (the Company). The Company was incorporated on 20 August 2009 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1864 of 25 September 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 24 September 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2116 of 28 October 2009.

Which appearing person, acting in the above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up the following the following resolution taken by the sole shareholder:

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce (i) the share capital of the Company by an amount of GBP 2,325,780,500 (two billion three hundred twenty-five million seven hundred eighty thousand five hundred Pounds Sterling) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of GBP 2,325,795,500 (two billion three hundred twenty-five million seven hundred ninety-five thousand five hundred Pounds Sterling) to GBP 15,000 (fifteen thousand Pounds Sterling) by way of the redemption of 23,257,805 (twenty-three million two hundred fifty seven thousand eight hundred five) ordinary shares each having a nominal amount of GBP 100 (one hundred Pounds Sterling) and pay such GBP 2,325,780,500 (two billion three hundred twenty-five million seven hundred eighty thousand five hundred Pounds Sterling) to the holder of the redeemed ordinary shares and (ii) the legal reserve by GBP 232,578,050 (two hundred thirty-two million five hundred seventy-eight thousand fifty Pounds Sterling) and pay such GBP 232,578,050 (two hundred thirty-two million five hundred seventy-eight thousand fifty Pounds Sterling) to the holder of the redeemed ordinary shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall read now as follows:

" **Art. 6.** The issued corporate share capital is fixed at fifteen thousand Pounds Sterling (£ 15,000.-), represented by one hundred fifty (150) ordinary shares with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each, and carrying each a share premium of ten Pounds Sterling (£ 10.-), entirely subscribed and fully paid up."

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treizième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l., anc. SHCO 2, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 147.926 (Spad),

ici représenté par Me Frank Mausen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé à Luxembourg le 13 novembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte du comparant ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Spad est l'actionnaire unique de société Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 147.927 (la Société), a été constituée en date du 20 août 2009 suivant acte reçu par Me Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1864 du 25 septembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 24 septembre 2009 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2116 du 28 octobre 2009.

Le comparant, es qualité qu'il agit a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes prises par l'associé unique:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire (i) le capital social de la Société d'un montant de GBP 2.325.780.500 (deux milliards trois cent vingt-cinq millions sept cent quatre-vingts mille cinq cents Livres Sterling) afin de le porter de son montant actuel de GBP 2.325.795.500 (deux milliards trois cent vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt quinze mille cinq cents Livres Sterling) au montant de GBP 15.000 (quinze mille Livres Sterling) par le rachat de 23.257.805 (vingt-trois millions deux cent cinquante-sept mille huit cent cinq) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de GBP 100 (cent Livres Sterling) et de payer aux détenteurs de ces parts sociales ordinaires rachetées la somme de GBP 2.325.780.500 (deux milliards trois cent vingt-cinq millions sept cent quatre-vingts mille cinq cents Livres Sterling) et (ii) la réserve légale d'un montant de GBP 232.578.050 (deux cents trente-deux millions cinq cent soixante dix-huit mille cinquante Livres Sterling) et de payer aux détenteurs de ces parts sociales ordinaires rachetées la somme de GBP 232.578.050 (deux cents trente-deux millions cinq cent soixante dix-huit mille cinquante Livres Sterling).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille Livres Sterling (£ 15.000.-) représenté par cent cinquante (150) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100.-) chacune, et portant chacune une prime d'émission de dix Livres Sterling (£ 10.-), entièrement souscrites et libérées."

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: F. Mausen, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2009. LAC/2009/48315. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société à des fins administratives.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017949/108.

(100011823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

AMB Dammartin Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.734.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57443 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010019022/12.

(100013413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Bulwell Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.657,00.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 138.276.

Le siège de la société Tahoka Limited, l'associé unique de la Société, est transféré du 77, Limassol Avenue, ELIA HOUSE, 2121 Nicosia, Chypre au Arch. Makariou III 134, YIOTA COURT, 4th floor, Flat/Office 302, 3021, Limassol, Chypre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2010019023/14.

(100013364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

AMB Port of Rouen Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.186.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57475 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010019024/12.

(100013428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Jade Portfolio 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 131.441.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57517 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2010019025/12.

(100013435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

TST La Défense S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 88.517.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57685 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2010019026/12.

(100013441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Brunswick Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 62.252.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 8 octobre 2009

Cinquième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRUNSWICK HOLDING S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Deux Administrateurs

Référence de publication: 2010019027/27.

(100013375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Mohawk Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 111.052.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57599 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010019028/12.

(100013470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Wagner-Biro Luxembourg Stage Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-4813 Rodange, 1, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 40.989.

Die ordentliche Hauptversammlung der Gesellschaft die am 19. Januar 2010 stattfand stimmte dem Beschluss der Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 27. April 2009 zu, Verwaltungsratssitzung welche einstimmig den Rücktritt des Herrn Dr. Wolfgang Gauster aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft zum 30. März 2009 zur Kenntnis nahm und einstimmig durch Kooptation Herrn Mag. Gerhard Klambauer, Magister, wohnhaft in Graz, Großgrabenweg 3, A-8010 Österreich, zum Verwaltungsratsmitglied zur Weiterführung des ursprünglichen Mandats des Herrn Dr. Wolfgang Gauster bis zum 01. März 2012 ernannte.

Die ordentliche Hauptversammlung der Gesellschaft die am 19. Januar 2010 stattfand erneuerte das Mandat des Herrn Roland Jacoby, wohnhaft 16 rue de Bascharage in L-4960 Clemency, Luxemburg, als Mitglied des Verwaltungsrats bis zur Hauptversammlung die im Geschäftsjahr 2010 stattfinden wird.

Die ordentliche Hauptversammlung der Gesellschaft die am 19. Januar 2010 stattfand bestellte die Gesellschaft Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable (CLERC), société anonyme, mit Sitz 1 rue Pletzer in L-8080 Bertrange, Luxemburg, mit der Handelsregisterbezeichnung R.C.S. Luxembourg B 92376, als Rechnungskommissar für das Geschäftsjahr 2009 bis zur Hauptversammlung die in 2010 stattfinden wird.

Die Wohnadresse des Geschäftsführers Roland Jacoby lautet nun mehr 16 rue de Bascharage, L-4960 Clemency.

Für die Gesellschaft

R. Jacoby

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010019029/24.

(100013379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

SwAM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 4, route de Vin.

R.C.S. Luxembourg B 79.097.

Im Jahre zweitausendneun, am siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Gérard LECUIT, mit Amtssitz in Luxemburg,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft SwAM (Luxembourg) S.A. (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-6794 Grevenmacher, 4, route du Vin, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 79.097, zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammengetreten.

Benannte Aktiengesellschaft wurde am 14. November 2000 gemäß notarieller Urkunde gegründet, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 444 vom 14. Juni 2001 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch notarielle Urkunde vom 27. Dezember 2007, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 335 vom 8. Februar 2008 veröffentlicht wurde.

Die Generalversammlung wurde eröffnet um 16.30 Uhr, unter dem Vorsitz von Herrn Georges Wirtz, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg, welcher Frau Irène KEILEN, Privatbeamtin, wohnhaft in Moesdorf, zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Frau Christiane TUNSCH, Privatbeamtin, wohnhaft in Beringen.

Sodann die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Abänderung des Zweckes der Gesellschaft.
2. Abänderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft.
3. Herabsetzung des Gesellschaftskapitals von seinem gegenwärtigen Betrag von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000) bis zu einem Betrag von einhunderttausend Euro (EUR 100.000) durch Annullierung von zweihundertfünfzig (250) Vorzugsaktien ohne Stimmrecht der Kategorie B mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) und Rückzahlung an die Aktionäre.
4. Abschaffung des genehmigten Kapitals und Streichung des diesbezüglichen Paragraphen in der Satzung.
5. Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft.
6. Abänderung des Paragraphen 10.3. von Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft.
7. Abänderung von Artikel 14 der Satzung der Gesellschaft.
8. Abänderung von Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft.
9. Abänderung des 4. Paragraphen von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft.
10. Abänderung von Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft.
11. Ernennung vom Rechnungskommissar.
12. Übertragung von Vollmachten.
13. Verschiedenes.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Versammlungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Generalversammlung anwesend oder vertreten ist, dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und dass somit keine Einladungen erforderlich waren.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß zusammen getreten und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Tätigkeit als Vermögensverwalter, wie im abgeänderten Gesetz vom 5. April 1993 über den Finanzsektor definiert, einzustellen und die Gesellschaft unter der Form einer Beteiligungsgesellschaft (société de participations financières) fortzuführen.

Infolgedessen wird Artikel 4 der Satzung wie folgt abgeändert:

" **Art. 4. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung handelsbezogener, industrieller und finanzieller Geschäfte jeder Art sowie alle Geschäfte in Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund-) Vermögen.

Die Gesellschaft kann daneben Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften durch Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Weise sowie durch die Übertragung von Wertpapieren jeder Art erwerben und jegliche sonstigen Maßnahmen hinsichtlich der Anlage des Gesellschaftsvermögens in Beteiligungsrechten oder Wertpapieren sowie der Verwaltung, Kontrolle und Verwertung der erworbenen Beteiligungen treffen.

Die Gesellschaft kann anderen Unternehmen Hilfeleistungen, Darlehen oder Sicherheiten gewähren sowie Eigentumsrechte erwerben oder handeln, die der Erfüllung des Geschäftszweckes dienlich sind.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus jegliche anderen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Gesellschaftszweckes förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, zulässig sind."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschliesst, das Kapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Betrag von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000.-) bis zu einem Betrag von einhunderttausend Euro (EUR 100.000.-) herabzusetzen durch Annullierung von zweihundertfünfzig (250) Vorzugsaktien ohne Stimmrecht der Kategorie B mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung die Auszahlung von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000.-) an die Halter der Vorzugsaktien ohne Stimmrecht der Kategorie B vorzunehmen unter Massgabe der Bestimmungen von Artikel 69 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Ausserdem beschliesst die Generalversammlung den Paragraphen 5.2. bezüglich des genehmigten Kapitals zu streichen.

Infolgedessen wird Artikel 5 der Satzung wie folgt ersetzt:

" **Art. 5. Kapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhunderttausend Euro (EUR 100.000.-), eingeteilt in eintausend (1000) Stammaktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100.-)."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Paragraphen 10.3. des Artikels 10 der Satzungen wie folgt abzuändern:

" **10.3.** Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung des Verwaltungsratsvorsitzenden oder zweier Verwaltungsratsmitglieder an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort zusammen. Das Einberufungsschreiben enthaltend die Tagesordnung ist mindestens 10 (zehn) Tage vor dem für die Sitzung vorgesehenen Datum schriftlich (Einschreiben) oder per Fax an den Wohnsitz eines jeden Verwaltungsratsmitglieds zu senden, außer in Dringlichkeitsfällen, in welchen Fällen die Art der Dringlichkeit im Einberufungsschreiben anzugeben ist und eine mindestens 24 Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt per Telefax gesandte Mitteilung genügt. Dieses Einberufungsschreiben erübrigt sich im Falle der schriftlich oder per Fax erteilten Zustimmung eines jeden Verwaltungsratsmitglieds. Die an einem zuvor per Beschluss des Verwaltungsrats festgelegten Zeitpunkt und Ort abgehaltenen Verwaltungsratssitzungen bedürfen keines speziellen vorhergehenden Einberufungsschreibens unter der Bedingung, dass alle Verwaltungsratsmitglieder Kenntnis von diesem Zeitpunkt und Ort haben. Nach Maßgabe des Möglichen wird jedem Verwaltungsratsmitglied innerhalb einer angemessenen Frist vor jeder Verwaltungsratssitzung eine Abschrift der anlässlich dieser Sitzung zu diskutierenden oder zu billigenden Unterlagen zugestellt."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den ersten Paragraphen von Artikel 14 der Satzungen wie folgt abzuändern:

" **Art. 14. Vertretung.** Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung und der laufenden Geschäfte der Gesellschaft sowie der Vertretung der Gesellschaft in Bezug auf diese Geschäftsführung und diese Geschäfte einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführer oder anderen Bevollmächtigten übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein und können ihre Befugnisse, vorbehaltlich der Genehmigung des Verwaltungsrates weiter delegieren. Ihre Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsberechtigung werden durch den Verwaltungsrat geregelt. Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft verpflichtet den Verwaltungsrat, der Generalversammlung der Aktionäre jährlich Bericht über die dem Delegierten zugeteilten Entgelte und Bezüge zu erstatten."

Fünfter Beschluss

Da die Gesellschaft nach Abänderung des Gesellschaftszwecks keine Vermögensverwaltungstätigkeit mehr ausüben darf und somit den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor nicht mehr unterliegt, beschliesst die Generalversammlung Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

" **Art. 15. Rechnungskommissar.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Rechnungskommissaren, die von der Generalversammlung der Aktionäre bestellt werden, welche ebenfalls ihre Anzahl und Vergütung, sowie die Dauer ihres Mandats, das sechs Jahre nicht überschreiten darf, festlegt. Sie können jederzeit wiedergewählt oder abberufen werden."

Sechster Beschluss

Durch die Reduzierung des Stammkapitals wurden alle Vorzugsaktien annulliert. Aus diesem Grund ist der 4. Paragraph des Artikels 16 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 16. Zuständigkeit, Einberufung, Abstimmung.

4. Paragraph: "Jede Stammaktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann eine Person schriftlich oder per Fax zwecks Vertretung bei einer Hauptversammlung der Aktionäre zu seinem Bevollmächtigten bestellen."

Siebter Beschluss

Da die Gesellschaft nach Abänderung des Gesellschaftszwecks keine Vermögensverwaltungstätigkeit mehr ausüben darf und somit den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor nicht mehr unterliegt, beschliesst die Generalversammlung Artikel 22. der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

" **Art. 22.** Für alle nicht in der vorliegenden Satzung geregelten Angelegenheiten verweisen die Parteien auf die Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert."

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst als Rechnungskommissar zu bestellen bis zur Generalversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2009 befindet:

Herr Marco RIES, réviseur d'entreprises, AbaCab S.à.r.l., Member of DFK International, beruflich ansässig in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft Vollmacht, einzeln jedwede Schritte zu unternehmen, die im Zusammenhang mit der Umsetzung der vorgehenden Beschlüsse und zur Auszahlung an die Aktionäre notwendig oder dienlich sind.

Kostenschätzung

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Ausgaben, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger ausserordentlichen Gesellschafterversammlung der Aktionäre anfallen, werden abgeschätzt auf EINTAUSEND EURO (1.000.- EUR).

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Wirtz, I. Keilen, C. Tunsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53179. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FUER GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 20. Januar 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010017131/143.

(100011605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Five Arrows Co-Investments Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 147.523.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57525 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010019030/12.

(100013473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Balmain German Retail Park Developments (West) No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.229.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57589 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010019031/12.

(100013500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Société d'investissement et de développement immobilier, agricole et touristique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 84.917.

Il résulte qu'en date du 20 décembre 2009, l'administrateur-délégué Monsieur Marc Van Hoek a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010019032/13.

(100013466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

**Ravago Building & Construction Solutions S.A. en abrégé RBCS S.A., Société Anonyme,
(anc. Entec Europe S.A.).**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 91.789.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56903 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010019033/13.

(100013555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Rohm and Haas Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.001,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.427.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of the month December,

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Rohm and Haas Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand US Dollars (US\$ 25,000.-), with registered office at 5, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 7 December 2009, not yet published and not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The extraordinary general meeting is declared open at 4.05 p.m., with Mrs. Marga C. De Ruijter, finance technician, residing in Terneuzen (Netherlands), in the chair,

who appointed as secretary Mrs Chris Briesbroek, corporate secretary, residing in Terneuzen (Netherlands).

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr. André Galle, finance director, residing in Terneuzen (Netherlands).

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1 To increase the issued capital of the Company by an amount of one US Dollar (US\$ 1.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand US Dollars (US\$ 25,000.-) to twenty-five thousand and one US Dollars (US\$ 25,001.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one US Dollar (US\$ 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of three hundred eighty-two million US Dollars (US\$ 382,000,000.-) by the Shareholder and to accept payment in full for such new share and for such share premium by a contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) The shareholder present, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholder, the proxy of the represented shareholder and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxy of the represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of one US Dollar (US\$ 1.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand US Dollars (US\$ 25,000.-) to twenty-five thousand and one US Dollars (US\$ 25,001.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one US Dollars (US\$ 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented by virtue of a proxy given aforementioned, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one US Dollars (US\$ 1.-), with payment of a share premium in an aggregate amount of three hundred eighty-one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (US\$ 381,999,999.-) and to make full payment for such new share and share premium by a contribution in kind, by its existing shareholder, Rohm and Haas Equity Corporation, consisting of seven hundred four million six hundred twenty-four thousand six hundred three (704,624,603) common shares of Rohm and Haas Canada Finance, a company organized under the laws of Nova Scotia, having its registered office at 1959 Upper Water Street, Suite 900, Halifax, B3J3N2, Nova Scotia, Canada, and registered with Nova Scotia Registrar of Joint Stock Companies in Canada under number 3130312 having a fair market value of three hundred eighty-two million US Dollars (US\$ 382,000,000.-) (the "Contribution"). Rohm and Haas Equity Corporation has acknowledged that it has received full fair market value from the Company for the shares of Rohm and Haas Canada Finance by virtue of the receipt of the share of the Company and the consequent increase in share capital and share premium.

The Contribution represents a value in aggregate amount of three hundred eighty-two million US Dollars (US\$ 382,000,000.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at twenty-five thousand and one US Dollars (US\$ 25,001.-) divided into twenty-five thousand and one (25,001) shares with a nominal value of one US Dollar (US\$ 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6.700,-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 4.30 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société Rohm and Haas Luxembourg Holding S. à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-cinq mille US dollars (US\$ 25.000,-), dont le siège social est au 5, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 7 décembre 2009, pas encore publié et pas encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 4.05 heures sous la présidence de Madame Marga C. de Ruijter, technicien financier, demeurant à Terneuzen (Pays-Bas),

qui désigne comme secrétaire Mme Chris Briesbroeck, secrétaire de direction, demeurant à Terneuzen (Pays-Bas).

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur M André Galle, directeur financier, demeurant à Terneuzen (Pays-Bas).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un US dollar (US\$ 1,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille US dollars (US\$ 25.000,-) à vingt-cinq mille et un US dollars (US\$25.001,-).

2 Émission de une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de un US dollar (US\$ 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent quatre-vingt-deux millions US dollars (US\$ 382.000.000,-) par l'Associé et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale et de cette prime d'émission par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) L'associé présent, les mandataires de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'associé présent, les mandataires de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Reste pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital émis de la Société à concurrence de un US dollar (US\$ 1,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille US dollars (US\$ 25.000,-) à vingt-cinq mille et un US dollars (US\$ 25.001,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de un US dollar (US\$ 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, en vertu d'une procuration susmentionné qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de un US dollar (US\$ 1,-), avec paiement intégral d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent quatre-vingt-un millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf US dollars (US\$ 381.999.999,-) et libérer intégralement la part sociale et la prime d'émission souscrite par un apport en nature, par l'associé existant, Rohm and Haas Equity Corporation, consistant en sept cent quatre millions six cent vingt-quatre mille six cent trois (704.624.603) actions ordinaires de Rohm and Haas Canada Finance, une société régie par le droit de Nova Scotia, ayant son siège social à 1959 Upper Water Street, Suite 900, Halifax, B3J3N2, Nova Scotia, Canada, immatriculée au Nova Scotia Registrar of Joint Stock Companies in Canada under number 3130312 ayant une juste valeur du marché de trois cent quatre-vingt-deux millions US dollars (US\$ 382.000.000,-) ("Apport"). Rohm and Haas Equity Corporation a accepté réception de la juste valeur du marché entière par la Société pour les actions de Rohm and Haas Canada Finance en vertu de la réception de la part sociale de la Société et de l'augmentation du capital social ainsi que de la prime d'émission.

L'Apport représente un montant total de trois cent quatre-vingt-deux millions US dollars (US\$ 382.000.000,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille et un US dollars (US\$ 25.001,-) divisé en vingt-cinq mille et une (25.001) parts sociales ayant une valeur nominale de un US dollar (US\$ 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 4.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: De Ruijter, Briesbroek, Galle, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 janvier 2010. Relation: RED/2010/13. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tom Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 13 janvier 2010.

Edouard DELOSCH.

Référence de publication: 2010017217/181.

(100011144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Erafo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 89.069.

Il résulte qu'en date du 20 décembre 2009, l'administrateur-délégué Monsieur Marc Van Hoek a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010019034/13.

(100013485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Assuralux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 10, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.151.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010019035/9.

(100013744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Ady's Hygiène S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 14, rue des Poseurs.

R.C.S. Luxembourg B 31.854.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010019036/9.

(100013743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Raffel Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 80.514.

—
Il résulte qu'en date du 20 décembre 2009, l'administrateur-délégué Monsieur Marc Van Hoek a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010019037/13.

(100013487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Parel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.271.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019038/10.

(100013728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Mafapa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 89.352.

—
Il résulte qu'en date du 20 décembre 2009, l'administrateur-délégué Monsieur Marc Van Hoek a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010019039/13.

(100013488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Jacuzzi Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 150.812.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten (2010), on the eighth (8th) day of January.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

USI Overseas Holdings Limited, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 2 Lambs Passage, London EC1Y 8BB, England, registered at Companies House under the number 03007870,

represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy dated 7 January 2010, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declared to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Jacuzzi Luxco S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person. The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twenty thousand Dollars of the United States of America (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each. In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide

for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of Managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be

removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of Shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifteenth (15th) January of each year, at ten (10) a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of October of each year and ends on the last day of the month of September of the following year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, USI Overseas Holdings Limited, represented as above stated, subscribed all the twenty thousand (20,000) shares issued by the Company (the "Issued Shares") and fully paid the Issued Shares as well as an aggregate share premium of twenty-four million nine hundred and sixty-one thousand five hundred and fifty-four Dollars of the United States of America (USD 24,961,554) by contributing in kind to the Company one million (1,000,000) common shares without nominal value (the "Contributed Shares") issued by USI Canada Inc., a corporation incorporated under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office at 41st Floor, 1 First Canadian Place, Toronto, Ontario M5X1B2, Canada, registered under the Ontario Corporation Number 001633475. USI Overseas Holdings Limited specifically declared that the fair market value of the Contributed Shares at the date of the contribution to the Company is twenty-four million nine hundred and eighty-one thousand five hundred and fifty-four Dollars of the United States of America (USD 24,981,554) which is thus at least equal to the nominal value of the Issued Shares and the aggregate share premium paid.

The undersigned notary stated that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Transitory Provisions

The appearing party, USI Overseas Holdings Limited, represented as above, stated that the first financial year shall begin on the present date and will end on the thirtieth (30th) of September two thousand ten (2010).

Extraordinary general meeting

The appearing party, USI Overseas Holdings Limited, represented as above, in its capacity of sole shareholder of the Company, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Mr Anthony F. Lovallo, born in Stamford, CT, U.S.A., on 8 October 1961, with professional address at 13925 City Center Drive, Suite 200, Chino Hills, CA 91709, U.S.A., class A Manager; and

- Mr. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, born in 's-Gravenhage, the Netherlands, on 26 August 1970, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, class B Manager.

2. Resolved that the registered office shall be at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Municipality of Schuttrange).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit (8) janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

USI Overseas Holdings Limited, une société limitée privée constituée selon les lois d'Angleterre et des Pays de Galles, ayant son siège social à 2 Lambs Passage, London EC1Y 8BB, Angleterre, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 03007870,

représentée par M. Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration en date du 7 janvier 2010, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts"). La Société adopte la dénomination "Jacuzzi Luxco S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles nor-

males, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le quinze (15) janvier de chaque année, à dix (10) heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi. Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois d'octobre de chaque année et finit le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante, USI Overseas Holdings Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit toutes les vingt mille (20.000) parts sociales émises par la Société (les "Parts Sociales Emises") et a intégralement libéré les Parts Sociales Emises ainsi qu'une prime d'émission de vingt-quatre millions neuf cent soixante et un mille cinq cent cinquante-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 24.961.554,-) en apportant en nature à la Société un million (1.000.000) d'actions ordinaires sans valeur nominale (les "Actions Apportées") émises par la société USI Canada, Inc., une société constituée selon les lois de la Province d'Ontario, Canada, ayant son siège social à 41st Floor, 1 First Canadian Place, Toronto, Ontario M5X1B2, Canada, et enregistrée sous Ontario Corporation Number 001633475.

USI Overseas Holdings Limited a spécifiquement déclaré que la valeur du marché des Actions Apportées à la date de l'apport à la Société équivaut à vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-un mille cinq cent cinquante-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 24.981.554,-) ce qui est au moins égal à la valeur nominale des Parts Sociales Emises.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Dispositions transitoires

La partie comparante, USI Overseas Holdings Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré que la première année sociale devra commencer ce jour et finir le trente (30) septembre deux mille dix (2010).

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante USI Overseas Holdings Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, dans sa qualité d'associé unique de la Société, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à deux (2) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- M. Anthony F. Lovallo, né à Stamford, CT, U.S.A., le 8 octobre 1961, ayant son adresse professionnelle à 13925 City Center Drive, Suite 200, Chino Hills, CA 91709, U.S.A., Gérant de catégorie A; et

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 26 août 1970, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Gérant de catégorie B.

2) Fixation du siège social de la Société à 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Commune de Schuttrange).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 7.000,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1399. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010017173/602.

(100011106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Stanga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 112.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019040/10.

(100013726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Stanga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 112.257.

Situation de dissolution au 25 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019041/10.

(100013725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

FeneTech Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 150.816.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth day of the month of January.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

(1) Mr Ronald W. Crowl, engineer, born on 1 September 1962 in Meadville, PA, United States of America, professionally residing at 1155 Danner Drive, Aurora, OH 44202, United States of America, represented by Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 31 December 2009;

(2) Mr Michael P. McHugh, engineer, born on 17 March 1954 in Buffalo, NY, United States of America, professionally residing at 5300 Adamo, Suite F, Tampa, FL 33619, United States of America, represented by Me Sascha Nolte, pre-named, pursuant to a proxy dated 31 December 2009;

(3) Mr John W. Robertson, engineer, born on 28 August 1956 in Lorain, Ohio, United States of America, professionally residing at 1155 Danner Drive, Aurora, OH 44202, United States of America, represented by Me Sascha Nolte, pre-named, pursuant to a proxy dated 29 December 2009;

(4) Mr Horst Mertes, commercial director, born on 22 July 1962 in Saint Vith, Belgium, residing at Am Adesberg 280, Amel 4770, Belgium, represented by Me Sascha Nolte, pre-named, pursuant to a proxy dated 6 January 2010.

Each of the aforementioned proxies shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company FeneTech Europe S.à r.l. (société à responsabilité limitée) (the "Company") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "FeneTech Europe S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The corporate purpose of the Company shall be the development and marketing of software products and services to the glass, window and door manufacturing industry as well as the sale, distribution and marketing of such products and services, as well as the development and maintenance thereof, including the research activities and the creation, acquisition, holding, exploitation and sale of patents, licences, know-how and, more generally, intellectual and industrial property rights.

The Company may realise that corporate purpose either directly or through the creation of companies, the acquisition, holding or acquisition of interests in any companies or partnerships, memberships in any associations and joint ventures.

It may grant assistance to any affiliated company and take any measure for the control and supervision of such companies.

It may carry out any commercial, financial or industrial operation or transaction, which it considers to be directly or indirectly necessary or useful in order to achieve or further its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company has its registered office in Contern in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

4.2. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

4.3. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.4. In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each.

5.2. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

5.3. Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of shares.

6.1. Shares are freely transferable among shareholders, subject to the provisions of these articles of association and any shareholder agreement that may exist between the shareholders of the Company from time to time. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company's share capital.

6.2. The shares may not be pledged or become subject to any other security or encumbrance without the approval of the shareholders representing seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company will not inscribe any pledge in the shareholder register which have not been approved in accordance with this paragraph.

6.3. If any of the shareholders wishes to transfer any shares he holds in the Company, he shall promptly send a notice to the other shareholders of the Company and thereupon be deemed to have offered to sell such shares to the other shareholders. Such notice shall include the written offer to purchase such shares, the price offered by any third party and any other facts that are or would reasonably be deemed material to the proposed transfer.

6.3.1. The other shareholders shall have thirty (30) days from receipt of such notice to purchase all or any of the shares offered pursuant to the foregoing paragraph. Each shareholder shall be entitled to purchase the proportion of such offered shares that the shares held by him bear to the total shares held by all shareholders desiring to purchase such offered shares on the terms and the price as set out in any shareholder agreement that may exist from time to time.

6.3.2. If the other shareholders do not purchase all of such offered shares within such thirty (30) days period, the Company may designate a purchaser or purchasers which shall be entitled at any time within fifteen (15) days thereafter to purchase all or any part of such offered shares not previously agreed to be purchased by the other shareholders, on the terms and for the price as may be determined in any agreement between shareholders that may exist from time to time. Such transfer of shares to a non-shareholder shall for the avoidance of doubt be subject to Article 6.1. of these articles of association.

6.3.3. Alternatively to the preceding paragraph, the Company may also redeem the shares of such selling shareholder in accordance with the conditions set out by the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

6.3.4. If the transfer set forth in the foregoing paragraphs of the present Article 6 does not take place within thirty (30) days after the expiration of the option period described above, the procedure of this Article 6.3 will again apply to such offered shares as if no such transfer had been contemplated and no notice had been given.

6.3.5. A transfer is only completed when the Company has received (i) confirmation that all procedures under Article 6.3. have been satisfied and (ii) when such transfer has been inscribed in the register of shareholders of the Company. No transfer will be registered in the shareholder register and will not be recognised by the Company as long as these conditions have not been fulfilled.

6.4. In case of the death of a shareholder of the Company, the remaining shareholders shall have a pre-emption right to acquire the shares at the price and on the terms as may be determined in any shareholder agreement that may exist from time to time. Such shares shall for the avoidance of doubt not automatically be transferred to the heirs of the deceased shareholder being entitled by law to a portion in the heritage, or to the surviving spouse which shall, in case of exercise of such pre-emption right by the remaining shareholders, be entitled to receive the aforementioned price.

6.4.1. The other shareholders shall have sixty (60) days from the date of the deceased shareholder's death to purchase all or any of the shares of the deceased shareholder. Each remaining shareholder shall be entitled to purchase the proportion of such shares at the ratio that shares held by such remaining shareholder bear to the total shares held by all shareholders desiring to purchase such shares.

6.4.2. If the remaining shareholders do not purchase all of such shares within such sixty (60) days period, then, within fifteen (15) days after the sixty (60) days period has expired, the remaining shareholders may designate with a seventy-

five percent (75%) majority vote, a purchaser which shall have the right to purchase all or any part of such shares not previously agreed to be purchased by the remaining shareholders, at the purchase price previously agreed by all shareholders of the Company and on the terms and conditions as set forth in these articles of association and, as the case may be, in an agreement between shareholders as it may exist from time to time between the shareholders of the Company.

6.4.3. Alternatively to the foregoing provisions under this article 6.4., the Company may also choose to redeem such shares in accordance with the conditions set out by the Law.

6.4.4. In lieu of any obligation of (a) the Company to redeem such shares (to the extent possible), (b) to find or designate a third party successor in accordance with this Article 6.4. or (c) any of the shareholders to purchase another shareholder's shares under this Article 6.4. hereof, the remaining shareholders may either in a shareholder meeting or by written shareholder resolution elect to (i) accept such heir(s) as new shareholder(s) by a simple majority shareholder vote or (ii) to dissolve and liquidate the Company. Such decision to dissolve and liquidate the Company will require the approval of its shareholders representing seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company.

Art. 7. Management of the Company.

7.1. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (conseil de gérance) appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders.

7.2. Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 8. Board of managers proceeding.

8.1. The board of managers may elect a chairman.

8.2. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

8.3. Meetings of the board of managers shall be called by the Chairman of the board of managers or any vice chairman or any two board members. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five (5) business days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period is reduced to twenty four (24) hours and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The prior notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication or if all managers are present or represented at the relevant meeting. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

8.4. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company in office.

8.5. Any business transactions between the Company and an officer or manager of the Company shall be taken by at least three quarters of the managers in office of the Company.

8.6. The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Board resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 9. Management powers, Binding signature.

9.1. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

9.2. The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers, by any two of the managers.

Art. 10. Liability of managers.

10.1. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

10.2. Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

10.3. No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

10.4. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

10.5. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 11. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 12. Shareholder meetings.

12.1. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law and by the present articles of association in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

12.2. Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least three (3) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

12.3. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least three (3) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

12.4. Any decision relating to the sale, lease, transfer, exchange or other disposition of substantially all the assets of the Company shall be taken by the shareholders representing at least three quarters of the issued share capital of the Company.

12.5. The holding of an annual general meeting shall not be required where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25).

Art. 13. Accounting year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2010.

Art. 14. Financial statements.

14.1. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

14.2. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 15. Distributions.

15.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

15.2. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

15.3. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.4. The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Art. 16. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt within the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber	Number of shares	Payment
Mr Ronald W. Crowl, prenamed	3,125	€ 3,125
Mr Michael P. McHugh, prenamed	3,125	€ 3,125
Mr John W. Robertson, prenamed	3,125	€ 3,125
Mr Horst Mertes, prenamed	3,125	€ 3,125
Total	12,500	€ 12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 24, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each such signature power as set forth in the articles of association:

Managers:

(1) Ronald W. Crowl, engineer, born on 1 September 1962 in Meadville, PA, United States of America, professionally residing at 1155 Danner Drive, Aurora, OH 44202, United States of America;

(2) Horst Mertes, commercial director, born on 22 July 1962 in Saint Vith, Belgium, residing at Am Adesberg 280, Amel 4770, Belgium.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huitième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

(1) Monsieur Ronald W. Crowl, ingénieur, né le 1^{er} septembre 1962 à Meadville, PA, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1155 Danner Drive, Aurora, OH 44202, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Me Sascha Nolte, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 31 décembre 2009;

(2) Monsieur Michael P. McHugh, ingénieur, né le 17 mars 1954 à Buffalo, NY, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 5300 Adamo, Suite F, Tampa, FL 33619, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Me Sascha Nolte, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 31 décembre 2009;

(3) Monsieur John W. Robertson, ingénieur, né le 28 août 1956 à Lorain, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1155 Danner Drive, Aurora, OH 44202, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Me Sascha Nolte, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 29 décembre 2009;

(4) Monsieur Horst Mertes, directeur commercial, né le 22 juillet 1962 à Saint Vith, Belgique, demeurant au Am Adesberg 280, Amel 4770, Belgique, représenté par Me Sascha Nolte, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 6 janvier 2010.

Chacune des procurations susmentionnées sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, agissant ès qualités, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée FeneTech Europe S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "FeneTech Europe S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objectif social de la Société est le développement et la commercialisation des logiciels et services à l'industrie manufacturière de verre, fenêtre et porte ainsi que la vente, la distribution et la commercialisation de ces produits et services, ainsi que le développement et la maintenance de ceux-ci, y compris des activités consistant en la recherche et la création, l'acquisition, la détention, l'exploitation et la vente des brevets, des licences, du savoir-faire et, plus généralement, des droits de la propriété intellectuelle et industrielle.

La Société peut réaliser cet objectif social ou bien directement ou bien par le biais de la constitution des sociétés, de l'acquisition, de la détention ou de l'acquisition des participations dans toute société ou société de personnes, de l'affiliation à toute association et exploitation conjointe (joint venture).

Elle peut prêter assistance à toute société affiliée et prendre toute mesure de contrôle et de surveillance sur ces sociétés.

Elle peut effectuer toute opération commerciale, financière ou industrielle, ou toute transaction qu'elle considère comme étant directement ou indirectement nécessaire ou utile afin d'atteindre ou faire avancer la réalisation de son objectif social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Contern au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

4.2. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

4.3. La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

4.4. Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euro (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune.

5.2. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts. La Société peut, dans la mesure permise par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

5.3. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont librement transférables entre associés, sous réserve des présents statuts et de tout pacte d'associés qui peut exister entre les associés de temps à autre. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

6.2. Les parts sociales ne peuvent pas faire l'objet d'un gage ou de toute autre garantie ou charge sans l'agrément des associés représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. La Société ne peut inscrire au registre des associés un gage qui n'a pas été approuvé conformément à ce paragraphe.

6.3. Si un des associés souhaite de céder des actions qu'il détient dans la Société, il doit immédiatement notifier cela par écrit aux autres associés par lequel il est considéré comme ayant offert ces parts sociales pour vente aux autres associés. Cette notification doit contenir l'offre écrite d'acquérir ces parts sociales, le prix offert par tout tiers et tout autre fait qui est ou serait raisonnablement considéré comme étant matériel à la cession proposée.

6.3.1. Les autres associés ont trente (30) jours à partir de la réception de cette notification pour acquérir toutes ou une partie de ces parts sociales offertes conformément au paragraphe précédent. Chaque associé a le droit d'acquérir la partie de ces parts sociales correspondant proportionnellement au nombre des parts sociales qu'il détient comparé au nombre des parts sociales de tous les associés souhaitant d'acquérir ces parts sociales offertes aux conditions et pour le prix indiqués dans un pacte d'associés qui peut exister de temps à autre.

6.3.2. Si, endéans la période de trente (30) jours, les autres associés n'acquièrent pas toutes les parts sociales offertes, la Société peut, dans un délai de quinze (15) jours à partir de l'expiration de cette période de trente (30) jours, désigner un acheteur ou des acheteurs qui auront le droit d'acquérir toutes ou une partie de ces parts sociales ne faisant pas l'objet d'un accord des autres associés destiné à les acquérir aux conditions et pour le prix indiqués dans un pacte d'associés qui peut exister de temps à autre. Cette cession de parts sociales à un non-associé devra, afin d'éviter tout doute, faire l'objet de l'Article 6.1 de ces statuts.

6.3.3. Alternativement au paragraphe précédent, la Société peut aussi racheter les parts sociales de cet associé vendeur conformément aux conditions prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi").

6.3.4. Si la procédure de cession décrite aux paragraphes précédents de l'Article 6 n'aura pas lieu endéans les trente (30) jours après l'expiration de la période d'option décrite ci-dessus, la procédure de cet Article 6.3 s'appliquera de nouveau à ces parts sociales offertes comme si aucune cession n'a été effectuée ou aucune notification n'a été donnée.

6.3.5. Une cession n'a été effectuée que si la Société a reçu (i) la confirmation que toutes les procédures de l'Article 6.3 ont été réalisées et (ii) si cette cession a été inscrite au registre des associés. Aucune cession ne sera inscrite au registre des associés ni reconnue par la Société aussi longtemps que ces conditions n'ont pas été remplies.

6.4. En cas de décès d'un associé de la Société, les associés survivants auront un droit de préemption d'acquérir les parts sociales à des conditions et pour le prix indiqués dans un pacte d'associés qui peut exister de temps à autre. Afin d'éviter tout doute, ces parts sociales ne seront pas cédées d'office aux héritiers de l'associé décédé ayant droit à une partie de l'héritage en vertu de la loi, ou à l'épouse survivante qui, en cas d'exercice de ce droit de préemption par les associés survivants, a le droit de recevoir le prix susmentionné.

6.4.1. Les autres associés auront soixante (60) jours à partir de la date du décès de l'associé décédé pour acquérir toutes ou une partie des parts sociales de l'associé décédé. Chaque associé survivant aura le droit d'acquérir la partie de ces parts sociales correspondant proportionnellement au nombre des parts sociales qu'il détient comparé au nombre des parts sociales de tous les associés souhaitant d'acquérir ces parts sociales.

6.4.2. Si, endéans la période de soixante (60) jours, les associés survivants n'acquièrent pas toutes ces parts sociales, les associés survivants peuvent, dans un délai de quinze (15) jours à partir de l'expiration de cette période de soixante (60) jours et à une majorité de soixante-quinze pour cent (75%), désigner un acheteur qui aura le droit d'acquérir toutes ou une partie de ces parts sociales ne faisant pas l'objet d'un accord des associés survivants destiné à les acquérir au prix préalablement convenu par tous les associés de la Société et aux conditions prévues dans ces statuts et, le cas échéant, dans un pacte d'associés qui peut exister de temps à autre entre les associés de la Société.

6.4.3. Alternativement aux dispositions précédentes de cet Article 6.4., la Société peut aussi racheter ces parts sociales conformément aux conditions prévues par la Loi.

6.4.4. Au lieu de toute obligation (a) de la Société de racheter ces parts sociales (dans les limites possibles), (b) de trouver ou de désigner un tiers successeur conformément à cet Article 6.4. ou (c) d'un des associés d'acquérir les parts sociales d'un autre associé conformément à cet Article 6.4., les associés survivants peuvent, par décision d'une assemblée des associés ou par résolution écrite des associés, ou (i) accepter cet (ces) héritier(s) en tant que nouvel (nouveaux) associé(s) par une majorité simple des votes émises par les associés ou (ii) décider la dissolution et la liquidation de la

Société. Cette décision de dissolution et de liquidation devra être prise par les associés représentant soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société.

7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance nommé comme organe collégial par l'assemblée générale des associés.

7.2. Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Art. 8. Procédures au sein du conseil de gérance.

8.1. Le conseil de gérance peut élire un président.

8.2. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

8.3. Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président de conseil de gérance ou tout vice-président ou deux membres du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée du préavis sera réduite à vingt-quatre (24) heures et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

8.4. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si au moins une majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prise à la majorité des votes des gérants de la Société en fonction.

8.5. Toute transaction ayant lieu entre la Société et un fondé de pouvoir ou un gérant de la Société doit être décidé par au moins trois quarts des gérants en fonction de la Société.

8.6. Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 9. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes.

9.1. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendues pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis de tierces parties, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatives à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

9.2. La Société sera engagée par la signature du gérant unique s'il y a gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature conjointe de deux des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes auxquelles de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance, par deux gérants.

Art. 10. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

10.1. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

10.2. Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessus, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autrement, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses"

devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

10.3. Aucune indemnité ne sera versée à aucun gérant ou fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

10.4. Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

10.5. Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 11. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Assemblées générales.

12.1. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par le droit des sociétés luxembourgeoises et les présents statuts, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

12.2. Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins trois (3) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

12.3. Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins trois (3) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction des exigences de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant une modification des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

12.4. Toute décision relative à la vente, le louage, la cession, l'échange ou une autre disposition de substantiellement tous les avoirs de la Société, devra être prise par les associés représentant au moins trois quarts du capital social émis de la Société.

12.5. La tenue d'une assemblée générale annuelle n'est pas requise si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25).

Art. 13. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 15. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Art. 16. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et entièrement libéré le nombre de parts sociales indiqué à côté de leur nom:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
M. Ronald W. Crowl, prénommé	3.125	€ 3.125
M. Michael P. McHugh, prénommé	3.125	€ 3.125
M. John W. Robertson, prénommé	3.125	€ 3.125
M. Horst Mertes, prénommé	3.125	€ 3.125
Total	12.500	€ 12.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 24, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacun ayant les pouvoirs de signature tels que prévus dans les statuts:

Gérants:

(1) Ronald W. Crowl, ingénieur, né le 1^{er} septembre 1962 à Meadville, PA, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1155 Danner Drive, Aurora, OH 44202, Etats-Unis d'Amérique;

(2) Horst Mertes, directeur commercial, né le 22 juillet 1962 à Saint Vith, Belgique, demeurant au Am Adesberg 280, Amel 4770, Belgique.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, les comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. NOLTE - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1888. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt et un janvier de l'an deux mille dix.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010017179/553.

(100011232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Ilco S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 62.233.

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "ILCO IMMOBILIERE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 9440.

2) La société anonyme "KINT4 S.A.", établie et ayant son siège social à L-8411 Steinfort, 8a, rue des Carrières, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145746.

3) La société anonyme "S.F. INVESTISSEMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-8411 Steinfort, 8a, rue des Carrières, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145744.

Les trois sont ici représentées par Monsieur Jean-Claude LUCIUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ILCO S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62233, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date 18 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 199 du 1^{er} avril 1998,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Tom METZLER en date du 11 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 822 du 7 août 2003.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 31 juillet 2009, Monsieur Pascal KINTZIGER, technicien en bâtiment, né à Saint-Mard (Belgique), le 7 janvier 1962, demeurant à B-6780 Messancy, 100, rue d'Arlon, a cédé ses cinq mille (5.000) parts sociales qu'il détenait dans la Société à la prédésignée société "KINT4 S.A."

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 8 des statuts et la gérance de la Société la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée constate également qu'en vertu d'une convention d'apport du 31 juillet 2009, réalisée moyennant un acte d'augmentation de capital reçu pour le compte de la société "S.F. INVESTISSEMENTS S.A." pré-mentionnée par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2009, enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2009, relation GRE/2009/3674, Monsieur Eric SACCUCCI, technicien en bâtiment, demeurant à F-57070 Saint-Julien-lès-Metz, 6, allée du Fort, a apporté ses cinq mille (5.000) parts sociales qu'il détenait dans la Société au capital social de la prédite société "S.F. INVESTISSEMENTS S.A."

Suite à cet apport en nature, les 5.000 parts sociales émises par la Société sont donc maintenant détenues par la société "S.F. INVESTISSEMENTS S.A."

Troisième résolution

Suite aux constats ci-avant, les pré-mentionnées cessionnaires et la société bénéficiaire de l'apport sont devenues propriétaires des parts sociales à partir des dates de cession, respectivement de la réalisation effective de l'apport.

Elles ont droit aux bénéfices à partir des mêmes dates et sont subrogées à partir de ces mêmes dates dans tous les droits et obligations attachés auxdites parts sociales.

Quatrième résolution

Afin de tenir compte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Ces parts sont réparties comme suit:

1) La société à responsabilité limitée "ILCO IMMOBILIERE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer, dix mille parts sociales,	10.000
2) La société anonyme "KINT4 S.A.", établie et ayant son siège social à L-8411 Steinfort, 8a, rue des Carrières, cinq mille parts sociales,	5.000
3) La société anonyme "S.F. INVESTISSEMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-8411 Steinfort, 8a, rue des Carrières, cinq mille parts sociales,	5.000
Total: vingt mille parts sociales,	20.000

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.

La société peut procéder au rachat de ses propres parts."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et les associées, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LUCIUS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2009. Relation GRE/2009/4941. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017219/83.

(100011577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Lone Pine Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 150.824.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, Le douze janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685,

2.- "FFF LIMITED", société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street,

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, prénommée,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8689.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LONE PINE MANAGEMENT S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mille dix.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "TRIPLE F LIMITED", prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- "FFF LIMITED", prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques et commerciales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c) Monsieur Faride BENTEBAAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

"REVILUX S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.
3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lemoye, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 janvier 2010. Relation: LAC / 2010 / 2051. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017198/146.

(100011607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Lorm Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.073.

AUSZUG

Aus der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter vom 1. Dezember 2009 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, nach L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010017752/16.

(100012523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Index Ventures IV Investors (Beta) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.256.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the Twenty-first day of December,

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven,

THERE APPEARED:

Maître Stanislas BUNETEL, attorney-at-law, professionally residing at 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, acting in his capacity as attorney-in-fact of Index Ventures IV (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 866, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, by virtue of a proxy given under private seal on November 26, 2009,

which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to theses minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1. Index Ventures IV Investors (Beta) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 133 256 (hereinafter referred to as the "Company"), was incorporated by deed of Maître Paul Frieders, on August 30, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2803 of December 4, 2007.

2. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one euro cent (0.01.-EUR) each.

3. Index Ventures IV (Jersey), L.P., prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4. Index Ventures IV (Jersey), L.P., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholder's meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. Index Ventures IV (Jersey), L.P., prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

6. In its capacity as liquidator, Index Ventures IV (Jersey), L.P., prenamed, reports that the liquidation accounts of the Company, which are enclosed to the present deed, provide an accurate description of all the assets and liabilities of the Company as of the date hereof.

7. Index Ventures IV (Jersey), L.P., prenamed, declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

8. Index Ventures IV (Jersey), L.P., prenamed, subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to Index Ventures IV (Jersey), L.P., prenamed, with immediate effect.

9. Index Ventures IV (Jersey), L.P. resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is not need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

10. Index Ventures IV (Jersey), L.P. resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

11. Index Ventures IV (Jersey), L.P., prenamed, resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

12. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the French version

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A COMPARU:

Maître Stanislas BUNETEL, avocat, demeurant professionnellement au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Index Ventures IV (Jersey), L.P., un "limited partnership" constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du "Jersey Financial Services Commission" sous le numéro d'immatriculation 866 ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Iles Anglo-Normandes, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 novembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Index Ventures IV Investors (Beta) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133256, ci-après nommée la Société, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2803 au 4 décembre 2007.

2. Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) divisé en million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un cent (0,01 EUR) chacune.

3. Que Index Ventures IV (Jersey), L.P., préqualifiée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que Index Ventures IV (Jersey), L.P., préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que Index Ventures IV (Jersey), L.P., préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société elle aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que Index Ventures IV (Jersey), L.P., préqualifiée, déclare, en sa capacité de liquidateur, que les comptes de liquidation de la Société, lesquels sont annexés au présent acte, reflètent fidèlement l'actif et le passif de la Société en date des présentes.

7. Que Index Ventures IV (Jersey), L.P., préqualifiée, déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

8. Que Index Ventures IV (Jersey), L.P., préqualifiée, déclare par conséquent reprendre l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société est désormais transféré à Index Ventures IV (Jersey), L.P. avec effet immédiat.

9. Que Index Ventures IV (Jersey), L.P., préqualifiée, décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, GSCP/WXIII Telecom, L.L.C. décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

10. Que décharge est donnée aux gérants de la Société quant à l'exercice de leur mandat.

11. Que Index Ventures IV (Jersey), L.P., préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

12. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Stanislas Buntel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/ 56359. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010017204/115.

(100011118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Emivest Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.776.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 10 janvier 2010

L'associé unique de la Compagnie a décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Mme Séverine Canova en tant que Gérant A de la Société, avec effet immédiat au 10 janvier 2010;

2. De nommer Mme Christelle Ferry, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que Gérant A de la Société, avec effet au 10 janvier 2010, pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Christelle Ferry

Gérant A

Référence de publication: 2010019046/17.

(100013226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Sunny Side Up S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 69.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010019054/12.

(100013704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

SAGITTARUS Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010019055/12.

(100013703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Capital Airwings Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019063/10.

(100013657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Capital Airwings Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 133.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019064/10.

(100013656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Capital Airwings One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019065/10.

(100013655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Simsonship S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 84.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un gérant

Référence de publication: 2010019066/11.

(100013648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Masthead, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 94.108.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un gérant

Référence de publication: 2010019067/12.

(100013646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

QP LNG Services (QGII) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 101.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019069/11.

(100013618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Mélody Gestion, Société Civile.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg E 4.196.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des associés du 6 novembre 2009

Acceptation de la nomination en qualité de Gérants, et pour une durée illimitée, de Madame Jacqueline MAGGI-BACOU, demeurant au 5, Chemin de Chamblandes, CH-1009 Pully et de Monsieur Jean-Claude MIRABEL, demeurant au 4, rue de la Valfère, F-34000 Montpellier.

Pour la société
MELODY GESTION

Référence de publication: 2010018336/13.

(100013084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Rapid-Swiss Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 121.673.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019071/10.

(100013621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

**Vailog LaSalle China S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l.).**

Capital social: USD 5.380.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.574.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1. "LaSalle Asia Opportunity I Ventures Limited", a business company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at PO Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1471575, and

2. "Vailog S.r.l.", a limited liability company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Milanofiori Strada 3 Pal. B5, 20094 Assago (MI), Italy, registered with the Companies Register of Milan under number 1844691,

both here represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, having its professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two proxies established under private seal on 16 December 2009. The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole owners of all shares issued by the private limited liability company existing under the laws of Luxembourg under the name of "Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.574, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Me. Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, on April 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1417 dated June 9, 2008, and which bylaws have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem of June 30, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1466 dated July 29, 2009.

II. The Company's share capital is presently fixed at four million one hundred thirty-eight thousand four hundred US Dollars (USD 4,138,400.-) represented by the following shares with a nominal value of one cent of US Dollar (USD 0.01) each, and each entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings (altogether referred to as the "Shares"):

- One hundred fifteen million seven hundred sixty-seven thousand (115,767,000) Class A Series 1 shares;
- Twelve million eight hundred sixty-three thousand (12,863,000) Class B Series 1 shares;
- One hundred fifty-one million five hundred forty-one thousand one hundred (151,541,100) Class A Series 2 shares;
- Sixteen million eight hundred thirty-seven thousand nine hundred (16,837,900) Class B Series 2 shares;
- Eighty-five million six hundred twenty-one thousand five hundred (85,621,500) Class A Series 3 shares;
- Nine million five hundred thirteen thousand five hundred (9,513,500) Class B Series 3 shares;
- Nineteen million five hundred twenty-six thousand four hundred (19,526,400) Class A Series 4 shares;
- Two million one hundred sixty-nine thousand six hundred (2,169,600) Class B Series 4 shares.

III. The shareholders resolve to change the name of the Company from "Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l." to "Vailog LaSalle China S.a r.l.".As a consequence, Article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company under the name of Vailog LaSalle China S.à.r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation".

IV. The shareholders resolve to convert nineteen million seventy-six thousand and four hundred (19,076,400) Class A Series 4 shares into seventeen million one hundred forty-five thousand (17,145,000) Class A Series 1 shares and one million nine hundred thirty-one thousand four hundred (1,931,400) Class A Series 2 shares, and two million one hundred nineteen thousand and six hundred (2,119,600) Class B Series 4 shares into one million nine hundred and five thousand (1,905,000) Class B Series 1 shares and two hundred fourteen thousand and six hundred (214,600) Class B Series 2 shares of one cent of US Dollar (USD 0.01) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares of the same class and series, and attributed to the respective holders of the converted shares.

V. The shareholders resolve to increase the Company's issued share capital to the extent of one million two hundred forty two thousand US Dollars (USD 1,242,000.-) to raise it from its present amount of four million one hundred thirty-eight thousand four hundred US Dollars (USD 4,138,400.-) to five million three hundred eighty thousand four hundred US Dollars (USD 5,380,400.-) by creation and issue of:

- one hundred eleven million seven hundred and eighty thousand (111,780,000) Class A Series 2 shares, and
- twelve million four hundred and twenty thousand (12,420,000) Class B Series 2 shares

of one cent of US Dollar (USD 0.01) each, to be subscribed at their nominal value in the total amount of one million two hundred forty two thousand US Dollars (USD 1,242,000.-).

VI. The shareholders resolve to agree to the subscription of all new Class A shares by LaSalle Asia Opportunity I Ventures Limited and of all new Class B shares by Vailog S.r.l.

Subscription - Payment

Thereupon LaSalle Asia Opportunity I Ventures Limited, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe for one hundred eleven million seven hundred and eighty thousand (111,780,000) Class A Series 2 shares, and fully pay them up in their nominal value in the amount of one million one hundred seventeen thousand eight hundred US Dollars (USD 1,117,800.-) by contribution kind in the same amount of a receivable held by LaSalle Asia Opportunity I Ventures Limited toward the Company (the "LaSalle Receivable").

Thereupon Vailog S.r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe for twelve million four hundred and twenty thousand (12,420,000) Class B Series 2 shares, and fully pay them up in their nominal value in the amount of one hundred twenty-four thousand two hundred US Dollars (USD 124,200.-) by contribution in kind in the same amount of a receivable held by Vailog S.r.l. toward the Company (the "Vailog Receivable").

Proof of the existence and value of the LaSalle Receivable and of the Vailog Receivable has been given to the Company.

VII. Pursuant to the above increase of capital, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is set at five million three hundred eighty thousand four hundred US Dollars (USD 5,380,400.-) represented by the following shares with a nominal value of one cent of US Dollar (USD 0.01) each, and each entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings (altogether referred to as the "Shares"):

- One hundred thirty-two million nine hundred and twelve thousand (132,912,000) Class A Series 1 shares;
- Fourteen million seven hundred sixty-eight thousand (14,768,000) Class B Series 1 shares;
- Two hundred sixty-five million two hundred fifty-two thousand five hundred (265,252,500) Class A Series 2 shares;
- Twenty-nine million four hundred seventy-two thousand and five hundred (29,472,500) Class B Series 2 shares;
- Eighty-five million six hundred twenty-one thousand five hundred (85,621,500) Class A Series 3 shares;
- Nine million five hundred thirteen thousand five hundred (9,513,500) Class B Series 3 shares;
- Four hundred and fifty thousand (450,000) Class A Series 4 shares; Fifty thousand (50,000) Class B Series 4 shares."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. "LaSalle Asia Opportunity I Ventures Limited", une société commerciale constituée et existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 1471575, ayant son siège social au PO Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et

2. "Vailog S.r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois italiennes, ayant son siège social Milanofiori Strada 3 Pal. B5, 20094 Assago (MI), Italie, immatriculée au Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 1844691,

toutes deux ici représentées par M. Grégoire Fraisse, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé données le 16 décembre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps. Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules propriétaires de l'intégralité des parts sociales émises par la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.574, constituée suivant acte notarié en date du 21 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1417 daté du 9 juin 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1466 daté du 29 juillet 2009.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre millions cent trente huit mille quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 4.138.400,-) représentée par les parts sociales suivantes, d'une valeur nominale d'un cent de Dollar des Etats-Unis chacune, et donnant droit chacune à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires (ci-après les "Parts Sociales"):

- Cent quinze millions sept cent soixante-sept mille (115.767.000) parts sociales de Catégorie A Série 1;
- Douze millions huit cent soixante-trois mille (12.863.000) parts sociales de Catégorie B Série 1;
- Cent cinquante et un millions cinq cent quarante et un mille cent (151.541.100) parts sociales de Catégorie A Série 2; Seize millions huit cent trente sept mille neuf cents (16.837.900) parts sociales de Catégorie B Série 2;
- Quatre-vingt-cinq millions six cent vingt et un mille cinq cents (85.621.500) parts sociales de Catégorie A Série 3; Neuf millions cinq cent treize mille cinq cents (9.513.500) parts sociales de Catégorie B Série 3;
- Dix-neuf millions cinq cent vingt-six mille quatre cents (19.526.400) parts sociales de Catégorie A Série 4;
- Deux millions cent soixante-neuf mille six cents (2.169.600) parts sociales de Catégorie B Série 4.

III. Les associés décident de modifier la dénomination sociale de "Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l." en "Vailog LaSalle China S.à r.l.". En conséquence, l'article 1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Vailog LaSalle China Sàrl. (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts."

IV. Les associés décident de convertir dix-neuf million soixante seize mille quatre cents (19.076.400) parts sociales de Catégorie A Série 4 en dix-sept million cent quarante-cinq mille (17.145.000) parts sociales de Catégorie A Série 1 et un million neuf cent trente et un mille quatre cents (1.931.400) parts sociales de Catégorie A Série 2 et deux millions cent dix-neuf mille six cent (2.119.600) parts sociales de Catégorie B Série 4 en un million neuf cent cinq mille (1.905.000) parts sociales de Catégorie B Série 1 et deux cent quatorze mille six cent (214.600) parts sociales de Catégorie B Série 2 d'un cent de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, revêtues des mêmes droits et obligations que les parts sociales de catégorie et de série identique, et attribuées aux porteurs respectifs de parts sociales converties.

V. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent quarante deux mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.242.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cent trente-huit mille quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 4.138.400,-) à cinq millions trois cent quatre vingt mille quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 5.380.400,-) par la création et l'émission de:

- Cent onze millions sept cent quatre-vingt mille (111.780.000) parts sociales de Catégorie A Série 2;
 - Douze millions quatre cent vingt mille (12.420.000) parts sociales de Catégorie B Série 2;
- d'un cent de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, lesquelles parts sociales seront souscrites à leur valeur nominale au montant total d'un million deux cent quarante deux mille Dollars des Etats-Unis (1.242.000,-).

VI. Les associés décident d'accepter la souscription par LaSalle Asia Opportunity I Ventures Limited de toutes les parts sociales nouvelles de Catégorie A et par Vailog S.r.l. de toutes les parts sociales nouvelles de Catégorie B.

Souscription - Libération

LaSalle Asia Opportunity I Ventures Limited, par son mandataire, déclare souscrire cent onze millions sept cent quatre-vingt mille (111.780.000) parts sociales de Catégorie A Série 2 et les libérer intégralement en valeur nominale au montant total d'un million cent dix-sept mille huit cents Dollars des Etats-Unis (USD 1.117.800,-) par apport en nature du même montant d'une créance détenue par LaSalle Asia Opportunity I Ventures Limited à rencontre de la Société (la "Créance LaSalle").

Vailog S.r.l., par son mandataire, déclare souscrire douze million quatre cent vingt mille (12.420.000) parts sociales de Catégorie B Série 2, et les libérer intégralement en valeur nominale au montant total de cent vingt quatre mille deux cents Dollars des Etats-Unis (USD 124.200,-) par apport en nature du même montant consistant en la conversion d'une créance détenue par Vailog S.r.l. à rencontre de la Société (la "Créance Vailog").

Preuve de l'existence et de la valeur de la Créance LaSalle et de la Créance Vailog a été donnée à la Société.

VII. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de cinq millions trois cent quatre-vingt mille quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 5.380.400,-) représentée par les parts sociales suivantes, d'une valeur nominale d'un cent de Dollar des Etats-Unis chacune (USD 0,01), et donnant droit chacune à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires (ci-après les "Parts Sociales"):

- Cent trente-deux millions neuf cent douze mille (132.912.000) parts sociales de Catégorie A Série 1;
- Quatorze millions sept cent soixante-huit mille (14.768.000) parts sociales de Catégorie B Série 1;
- Deux cent soixante-cinq millions deux cent cinquante-deux mille cinq cent (265.252.500) parts sociales de Catégorie A Série 2;
- Vingt-neuf millions quatre cent soixante-douze mille cinq cents (29.472.500) parts sociales de Catégorie B Série 2;
- Quatre-vingt-cinq millions six cent vingt et un mille cinq cents (85.621.500) parts sociales de Catégorie A Série 3;
- Neuf millions cinq cent treize mille cinq cents (9.513.500) parts sociales de Catégorie B Série 3;
- Quatre cent cinquante mille (450.000) parts sociales de Catégorie A Série 4;
- Cinquante mille (50.000) parts sociales de Catégorie B Série 4."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fraisse, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16140. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010017208/199.

(100011037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Fiduciaire Probitas, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 93.065.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010019079/9.

(100013489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Idea Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010019080/10.

(100013378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.
